LES

PAYSANS DE CLUNY

ESSAI SUR LA CONDITION DE LA CLASSE AGRICOLE EN BOURGOGNE DU X^e AU XIII^e SIÈCLE

PAR

Raymond HOUDAYER

Elève de l'École des Hautes-Études.

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION BIBLIOGRAPHIQUE

Notre travail s'appuie sur les chartes de Cluny et sur les cartulaires de la région bourguignonne. — Valeur de ces cartulaires pour l'étude de la situation des classes rurales.

Ouvrages généraux sur ce sujet (Guérard, Leymarie), ou particuliers (MM. Sée et Delisle). — Travaux d'érudition en tête des cartulaires (Ragut, Chavot, Charmasse).

BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

LES PERSONNES

Le serf a vu sa situation s'améliorer du ixe au xine siècle. Bien qu'il soit astreint au chevage, à la corvée, bien qu'il puisse être vendu et échangé, la douceur, dont les moines de Cluny font preuve à son égard, lui est une aide précieuse pour assurer sa position matérielle.

Les affranchissements, même individuels, sont rares de la part des Clunisiens qui n'ont jamais fait de libération en masse. Malgré cette quasi-impossibilité d'un progrès dans l'ordre social, bien des gens, en Bourgogne, se sont fait serfs de Cluny parce que la vie était à peu près assurée sur les terres des moines.

La colonie est devenue une tenure de genre servile, concédée soit à un main-mortable, soit à un homme libre, auquel elle apporte, avec le titre de colon, une situation voisine de celle du serf.

Les « hôtes » se fixent sur la concession qu'ils ont défrichée, et y vivent de la vie agricole, avec la garantie d'une charte.

La terre libre est devenue une tenure quelconque qui conserve encore le titre de *franchisia*. Le franc homme semble être dans une situation inférieure à celle qu'il occupait au ix^e siècle.

A la fin du xuº siècle, il y a eu quelques exemples de communautés de paysans (Morteau, Marcigny, Montbertoud, Paray, Tolun).

DEUXIÈME PARTIE

LES TENURES

Pendant que le cens diminue jusqu'à devenir presque insignifiant, le croît de cens et les redevances additionnelles en nature, qui forment maintenant le plus clair du bénéfice du bailleur, se multiplient de façon singulière.

Nous avons remarqué en Bourgogne un genre spécial de précaire : c'est la donation avec réserve d'usufruit, que les moines ont beaucoup appréciée pour les profits qu'elle leur valait, et que les paysans ont employée assez souvent, parce qu'elle garantissait d'une certaine manière l'hérédité de leurs tenures.

Le *complant* se rencontre sous sa forme habituelle. Il fut très usité à cause de l'importance des vignobles bourguignons.

Les paysans, malgré la précarité de leur situation, ont essayé de bien des façons de transmettre à leurs descendants la terre sur laquelle ils travaillaient.

Les moyens ne leur ont pas manqué, mais le testament est resté pendant longtemps un acte très rare.

TROISIÈME PARTIE

LES REDEVANCES

Généralités sur les redevances, comme origine de l'impôt.

Étude des redevances selon la classification établie par M. Sée.

Il y a lieu de faire remarquer : 1º que les redevances

se sont fixées au profit de celui qui les payait; 2º que les moines ont toujours cherché à adoucir les redevances, et même qu'ils ont usé de leur influence sur les seigneurs voisins pour empêcher l'injustice ou la violence.

QUATRIÈME PARTIE

LA TERRE

A la division gallo-romaine en villae, se substitue la division en manses et courtils, sous des influences locales: le paysan est assez riche pour désirer acquérir; il convoite la terre, et de cette « demande » générale vient le morcellement universel de la propriété.

D'autre part, la multiplicité des petites tenures cause de fréquents changements de propriétaires et une élévation sensible de la valeur de la terre.

Ces variations de prix sont mises à profit par les moines qui, grâce à des donations, ou à des ventes et à des échanges avantageux, se constituent un riche domaine foncier.

Dans un pays presque montagneux, l'importance économique des forêts et des eaux est considérable. Renseignements sur les exploitations auxquelles donnaient lieu ces biens; influence de la viticulture sur les modes de propriété et sur les transactions.

CINQUIÈME PARTIE

LES MOINES ET LA TERRE — LES MOINES ET LE PAYSAN

L'un des moyens employés par les moines pour se rendre maîtres de la terre en gagnant la confiance des classes rurales, fut le prêt sur gages, pratiqué avec douceur et prudence. Influence de cette pratique sur l'accroissement de la richesse foncière de Cluny.

En même temps, les moines s'acquièrent des droits à la reconnaissance des paysans de basse condition, en constituant des réserves de vivres destinées à faire face aux disettes, et par les fondations d'hôpitaux et d'hospices.

CONCLUSION

APPENDICE

MESURES USITÉES EN BOURGOGNE AU MOYEN AGE

2 GIRTHMAN

TOTAL CO.

PORT STORES WARRINGS AND THE PROPERTY OF THE P